



LAURENAN

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE LAURENAN

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE MUNICIPAL**

**PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE  
DE L'EGLISE PAROISSIALE SAINT-RONAN  
POUR TRAVAUX DE REFECTION**

**ARRETE MUNICIPAL**

Madame Valérie POILÂNE-TABART, Maire de la Commune de LAURENAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 ;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

**Considérant que, pendant les travaux de rénovation, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église paroissiale.**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église paroissiale est interdit au public, à compter du 20 septembre 2016 et ce pour la durée des travaux, estimée à 4 mois.

**ARTICLE 2** : La réouverture au public n'interviendra qu'à l'issue des travaux de rénovation et sera autorisée par arrêté municipal.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- = Monsieur le Sous-Préfet de DINAN
- = Monsieur le Curé de la paroisse de PLEMET
  
- = Diffusion sera faite auprès des habitants de Laurenan et aux modes de publication (site, presse, ...)

Fait à LAURENAN, le 13 septembre 2016

Le Maire,

Valérie POILÂNE-TABART

Mairie de Laurenan – 3 Rue de l'Argoat – 22230 LAURENAN – Tel : 02.96.25.67.00

Mèl : [mairie.laurenan@wanadoo.fr](mailto:mairie.laurenan@wanadoo.fr) – Notre site : [www.laurenan.fr](http://www.laurenan.fr)